Annexe 5

Rectification du tracé

<u>Références du Dossier de dérogation (Faune) :</u>

page 270

> « 1.2.2. Rectification ponctuelle du tracé du projet initial sous maîtrise d'ouvrage CG 54
>
> Le tracé du projet a été décalé sur le tronçon situé entre la route descendant vers Villerupt et la future voie d'accès à l'aérodrome, de manière à recaler au mieux le projet sur la voie existante. **Cette mesure permet de supprimer un impact potentiel sur des stations d'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Ce ripage du tracé (de 8 mètres en axe) permet également de réduire l'impact sur des habitats favorables à l'Azuré du serpolet et au Damier de la succise, ainsi que sur des milieux propices au Lézard des murailles et habitats terrestres du Crapaud calamite.** La carte des mesures sur les insectes protégés identifie le tronçon concerné par cette mesure. »

page 279

> « 4.2.3. Déplacement du tracé
>
> Dans la zone d'accès à l'aérodrome, le tracé a été « ripé » de 8,00 m en axe pour préserver des zones d'habitat d'espèces. »

<u>Références du Dossier de dérogation (Flore) :</u>

page 70 :

> « Le tracé du projet a été décalé sur le tronçon situé entre la route descendant vers Villerupt et la future voie d'accès à l'aérodrome, de manière à recaler au mieux le projet sur la voie existante. Cette mesure permet de supprimer un impact potentiel sur des stations d'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). »

<u>Carte page 284 du Dossier de dérogation (Faune) :</u>

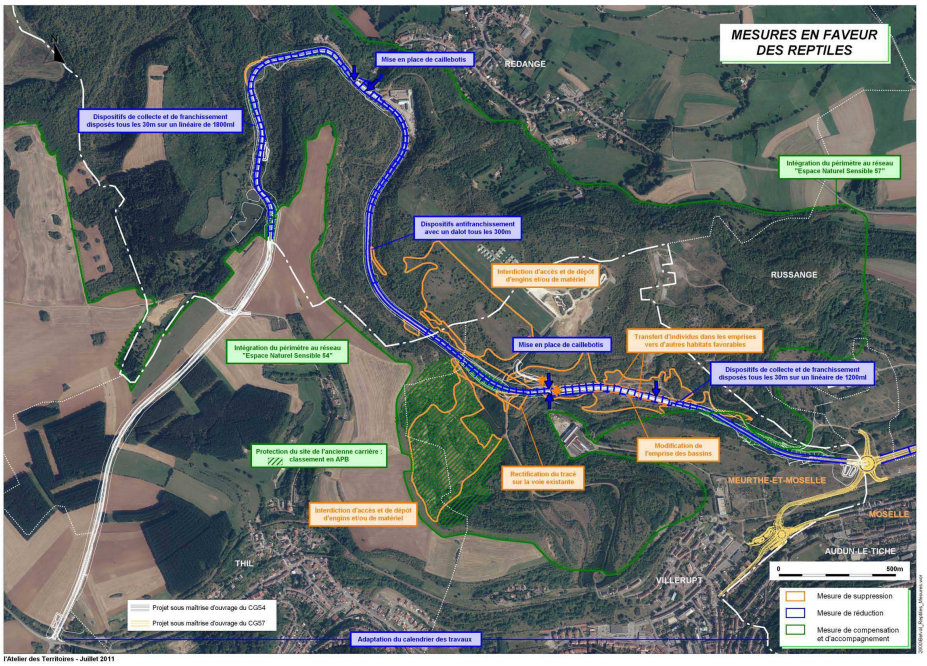

Carte page 292 du Dossier de dérogation (Faune) :

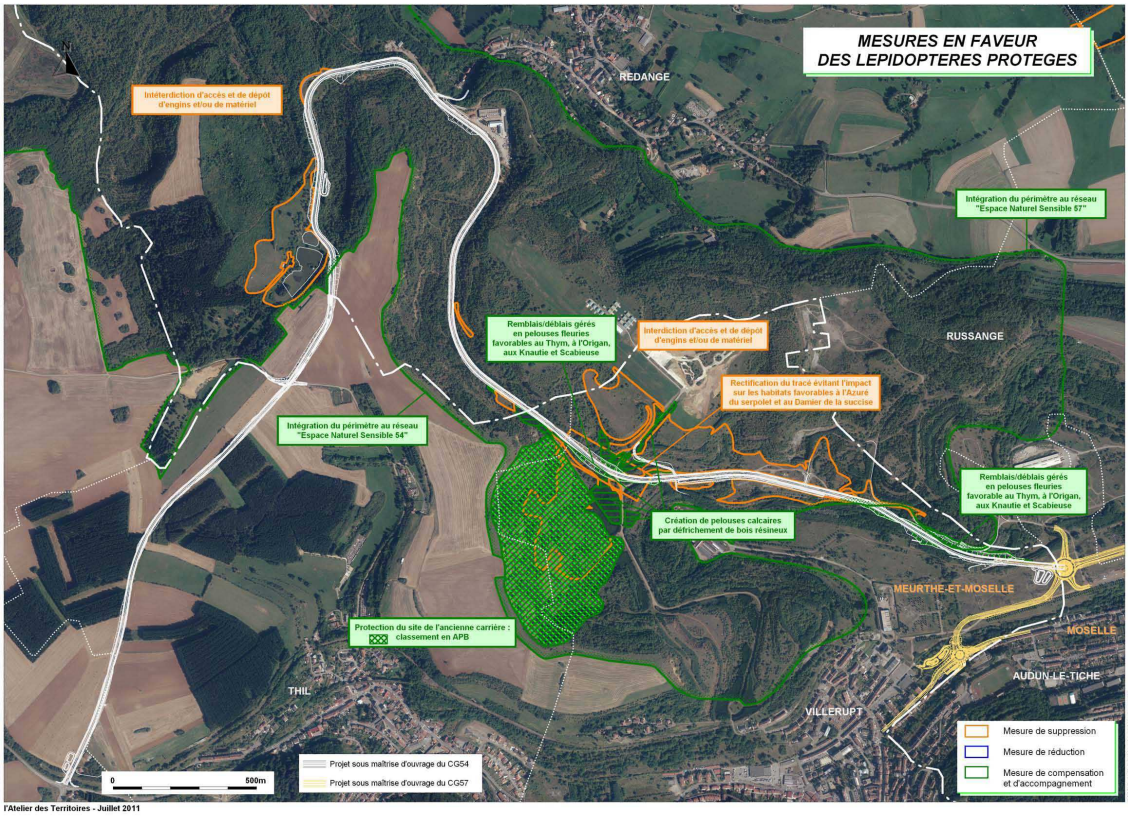

Zoom : (ophrys abeille (*Ophrys apifera*) en rouge)

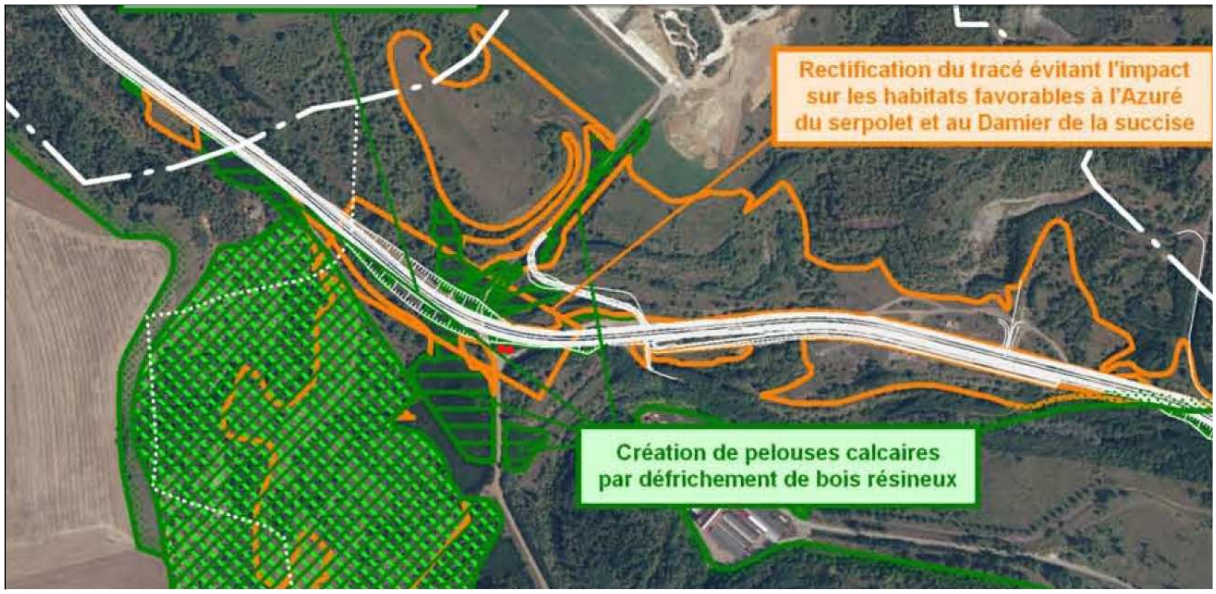

Photos :

	Date : 28/10/2012 Observation : Déboisement en cours avec destruction de la zone des Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) située en bordure de virage au milieu gauche de la photo.
	Date : 09/01/2013 Observation : Déboisement toujours en cours en direction de Rédange avec feu de déchets verts sur le chantier. La zone des Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) qui a été détruite (retournée par le passage d'engins) est située en bordure intérieure de virage sur la droite de la photo.